

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Délibération n°2023.12.157 B

Attribution de subventions culturelles 2023 – 2ème série

LE SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} décembre 2023

Secrétaire de Séance: Bertrand GERARDI

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Michel BUISSON à Francis LAURENT, Jean REVEREAULT à Bertrand GERARDI,

Excusé(s):

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_157B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.157 B**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES 2023 – 2EME SERIE

Pilier : 1 – Répondre aux besoins des habitants et des communes
Ambition : 104 – Fédérer par la culture
Enjeux : 10403 – Solidarité et équilibre dans les politiques publiques

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à la culture
ODD 17 : Renforcer les partenariats

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » a inscrit un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner avec une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Pour répondre à ces ambitions, plusieurs priorités ont été définies pour une politique culturelle tout à la fois, solidaire, responsable et démocratique. L'attribution de subventions culturelles répond à une ambition forte fixée en matière de solidarité en contribuant à l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

Dans le cadre de sa compétence facultative « *Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération* », GrandAngoulême a fixé par délibération du 13 octobre 2022, une nouvelle définition des critères d'attribution des subventions culturelles.

Pour bénéficier des subventions, les activités artistiques et culturelles soutenues sont réparties de la manière suivante :

- Les subventions aux associations culturelles
- L'appel à manifestation d'intérêt (en lien avec la politique de la ville)
- Les aides à la création
- Le label de coopération culturelle (valorisation des actions culturelles des communes qui coopèrent sur un même évènement culturel).

Par délibération n°246 du 9 décembre 2021, l'attribution des subventions aux porteurs de projets culturels relève du conseil communautaire pour les participations annuelles supérieures à 23 000 € et du bureau communautaire pour celles inférieures à 23 000 € par an.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_157B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

Pour l'année 2023, GrandAngoulême a reçu 72 demandes de subventions, dont 2 correspondent aux équipements culturels et 3 à des festivals pour des montants supérieurs à 23 000 €.

Le processus de traitement des demandes se décline en 5 étapes :

1. Lors du dernier semestre 2022, le dossier d'instruction a été envoyé par mail aux associations ayant reçu une subvention cette même année, et mis à disposition de toutes les associations sur le site internet de l'agglomération ;
2. La date butoir de dépôt des demandes était fixée au 16 décembre 2022. Passée cette étape, une première analyse des dossiers a été menée par le vice-président et l' élu mandaté par le groupe de travail, accompagnés des techniciens ;
3. Deux comités consultatifs composés d'élus se sont réunis le 12 janvier 2023 afin d'effectuer une pré-attribution des demandes de subventions ;
4. Les projets à portée nationale ainsi que des équipements culturels pour un montant supérieur à 23 000 € ont été présentés lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 qui a attribué un montant total de subventions de 984 910 € ;
5. Les projets à portée nationale, intercommunale et équipements culturels pour un montant inférieur à 23 000 € ont été présentés lors du bureau communautaire du 23 mars 2023 qui a attribué un montant total de subventions de 131 700 €.

Un 3ème comité consultatif composé d'élus s'est réuni le mercredi 15 novembre 2023 pour effectuer une nouvelle pré-attribution concernant les demandes des associations suivantes : le Théâtre – Scène nationale, Les vieux pavés et Mauvaises graines, pour un montant total de 11 000 €.

Les projets culturels des associations Les vieux pavés et Mauvaises graines sont présentés lors de ce bureau communautaire pour un montant total de 6 000 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé à titre personnel ou familial par ces versements.

Sur proposition du groupe de travail élus culture du 15 novembre 2023,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les montants de subventions culturelles 2023 aux associations suivantes :

Associations / Structures	Projets	Propositions votées en 2021	Montants proposés pour 2023	Elus ne prenant pas part au vote
Les Vieux Pavés	Mapping de fin d'année "Sur les terres d'Angoulême" (la découverte des terres de New York par l'explorateur Verrazzano)		5 000,00 €	
Mauvaises Graines	Drôles de livres		1 000,00 €	
TOTAL DES SUBVENTIONS		0,00 €	6 000,00 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_157B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la présente délibération.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_157B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023